

GAZETTE DES TRIBUNAUX



JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

BUREAUX :
 RUE HARLAY-DU-PALAIS,
 en coin du quai de l'Horloge,
 à Paris.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

(Les lettres doivent être affranchies.)

ABONNEMENT :
 PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 72 fr.
 Six mois, 36 fr. | Trois mois, 18 fr.
 ÉTRANGER :
 Le port en sus, pour les pays sans
 échange postal.

AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés que la suppression du journal est toujours faite dans les deux jours qui suivent l'expiration des abonnements.
 Pour faciliter le service et éviter des retards, nous les invitons à envoyer par avance les renouvellements, soit par un mandat payable à l'ordre sur la poste, soit par les Messageries impériales ou générales, qui reçoivent les abonnements au prix de 18 francs par trimestre, sans aucune addition de frais de commission.

Sommaire.

JUSTICE CIVILE. — Tribunal de commerce de la Seine : Tattersall français; accident arrivé à un cheval; responsabilité de la compagnie.
 JUSTICE CRIMINELLE. — Cour d'assises de l'Aisne : Affaire de la bande Lemaire.
 ÉTRANGER. — Les Manieurs d'argent.

JUSTICE CIVILE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Présidence de M. Rouhac.

Audience du 11 novembre.

INTERSALL FRANÇAIS. — ACCIDENT ARRIVÉ À UN CHEVAL. — RESPONSABILITÉ DE LA COMPAGNIE.

Le 1^{er} août dernier, M. Jamain, maître de manège à Versailles, a acheté à la vente publique du Tattersall français pour le prix de 190 francs, plus les frais se montant à 18 fr. 81 c., un cheval qu'il a laissé en pension dans les écuries du Tattersall. Le 10 août, le cheval, en ruant, est tombé sur la stalle qui était à sa droite ayant une des jambes d'un côté et l'autre de l'autre. Le palefrenier, pour le tirer de cette position, dut soulever sa jambe et la faire passer au-dessus d'une olive placée comme ornement à l'extrémité postérieure de la stalle. Dès que le cheval fut ainsi dégagé, il tomba violemment dans la stalle, on s'aperçut alors qu'il avait la cuisse cassée, et il dut être livré à l'équarrisseur.

M. Jamain a assigné la compagnie du Tattersall français devant le Tribunal de commerce en paiement de la somme de 210 francs, tant pour le prix du cheval que pour les frais de vente et les dix jours de pension qu'il a payés.

Les directeurs du Tattersall ont prétendu que l'accident qui a déterminé la perte du cheval ne pouvait leur être imputé; que toutes les précautions avaient été prises, puisque le cheval était placé entre deux stalles fixes de la dimension de celles qu'on trouve dans les écuries les mieux tenues.

Le Tribunal, après avoir entendu M^{rs} Victor Dillais, agréé de M. Jamain, et M^{rs} Tournadre, agréé de la compagnie du Tattersall, a rendu le jugement suivant :

Attendu que Jamain a confié à l'administration du Tattersall un cheval, avec mandat de lui donner tous les soins nécessaires;

Que ce cheval a éprouvé dans les écuries de l'administration un accident, cause de sa perte; que si la compagnie, pour se refuser au paiement réclamé, prétend que l'accident est causé par le vice naturel du cheval, il résulte au contraire des débats et renseignements fournis que l'accident doit être attribué, soit à la mauvaise construction des écuries, soit à la négligence des employés chargés des soins des chevaux;

Sur les dommages-intérêts, attendu qu'il n'est pas justifié d'aucun préjudice;

Par ces motifs, condamne la compagnie du Tattersall à rembourser à Jamain la somme de 210 francs avec intérêts et dépens.

JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE L'AISNE.

Présidence de M. Héquet de Roquemont, conseiller à la Cour impériale d'Amiens.

Suite de l'audience du 11 novembre.

AFFAIRE DE LA BANDE LEMAIRE.

La série des vols est épuisée; on passe à l'assassinat de Lemaire. Les circonstances de ce crime, dont sont accusés Lemaire, Hugot et Bourse, comme auteurs principaux, et les époux Villet, comme complices, ont été longuement rapportées dans l'acte d'accusation par nous publiés au commencement de ces débats. Cette phase du procès a amené à l'audience une foule plus considérable en nombre qu'à l'habitude; beaucoup de dames de la ville, qui, jusqu'alors, s'étaient abstenues d'y paraître, sont les plus nombreuses à solliciter des places.

M. le président : Accusé Bourse, levez-vous. L'assassinat de Lemaire a été commis le 5 décembre 1855 et vous avez été arrêté le 9 du même mois. Depuis cette époque, vous avez été parti de nier presque toutes les charges dirigées contre vous; vous avez échafaudé un système d'alibi que vous ne pouvez jamais parvenir à établir. Les jours précédents et le jour même, on vous a rencontré avec Lemaire, et vous avez déclaré que c'était avec un autre individu.

Bourse : Oui, l'homme avec qui on m'a rencontré était un autre individu.

M. le président : Vous avez prétendu au si qu'à votre sortie de prison, au commencement de décembre, vous ne vous étiez pas rendu chez les époux Villet? — R. Je l'ai dit, c'est vrai, mais j'ai déclaré que je me rappelais y avoir été comme on

D. N'avez-vous encore vu Deschamps, le malheureux marchand de vaches qui a été assassiné, que vous connaissiez, le jour même de son assassinat, et l'avoir indiqué à Lemaire et à Hugot? — R. Pour ça, non; je ne pouvais pas l'indiquer à personne, puisque je ne le connaissais pas.

D. Vous niez toujours tout ce que disent Hugot et Lemaire sur la part que vous auriez prise à ce meurtre? — R. Il faut bien que je nie, puisque je n'y étais pas. Je ne dis pas que je ne me suis pas trouvé avec eux le jour que vous dites, mais je suis parti avant qu'on fasse le coup.

D. Je vous prévient que vous vous perdez par vos mensonges; si n'y aura pas une de vos paroles qui ne sera relevée; revenez donc à la vérité, dans l'intérêt de la justice et dans votre intérêt. Reconnaissez-vous vous être rendu à Vrely, pour retrouver Lemaire et Hugot et vous concerter avec eux pour commettre des vols? — R. Je ne vous dis pas non; je pouvais avoir l'idée de voler, mais pas d'assassiner.

D. N'est-ce pas chez les époux Villet qu'a été arrêté un vol que vous deviez commettre à Carlepont, et, à cette occasion, la femme Villet n'a-t-elle pas dit à Lemaire : « Marche, marche toujours, Henri, et ne fais pas trop de dépenses pour ne pas éveiller les soupçons. » — R. Je crois bien qu'on a pu dire ça, mais ma mémoire est un peu embrouillée depuis si longtemps.

D. Dans cette même soirée, toujours dans la maison Villet, on vous prête ce propos : « Si les gens résistent, il faudra les assommer. » Ce à quoi Hugot vous aurait répondu : « Si tu es sûr qu'il y a 10,000 fr. dans la maison, et si on ne peut pas avoir l'argent, s'il faut les assommer, on les assommera. » — R. Ceci est faux; je n'ai jamais assommé personne, et je ne veux pas commencer.

D. Lemaire affirme positivement que vous avez proféré ces paroles? — R. Lemaire est un misérable; de ce qu'on peut avoir eu des malheurs pour des petits vols, on n'est pas comme lui un assassin.

D. Vous avez même proposé à vos deux associés Hugot et Lemaire d'aller voler votre propre nièce, à Blérancourt? — R. C'est bien vrai que c'est moi, et c'était bien juste de la voler, ma nièce, elle qui nous a fait tort à la mort de ma mère; quand je lui aurais repris ce qu'elle nous avait fait tort, n'y aurait pas eu grand mal.

D. Ce vol chez votre nièce n'était-il pas un prétexte dont vous vous serviez pour attirer Hugot et Lemaire à Blérancourt et les décider, en leur montrant Deschamps, à faire un coup plus productif que celui de voler votre nièce? — R. Nous ne sommes pas seulement allés ensemble à Blérancourt; ce n'est que vers les cinq heures du soir que j'ai rencontré Lemaire et Hugot sur la place de Blérancourt.

D. Lemaire et Hugot disent tous les deux que c'est vous qui leur avez désigné Deschamps. — R. Il y avait douze ans que je n'avais pas vu Deschamps; il m'était bien impossible de le reconnaître, et je ne savais pas s'il était riche ou pauvre, maigre ou gras.

D. N'avez-vous pas vu, à travers les fenêtres du café Lirét, Deschamps fils tirer sa ceinture et étaler de l'or sur l'appui de la fenêtre?

Bourse : Je n'ai pas regardé par la fenêtre, ni vu de ceinture, ni d'or.

D. Il y avait, non loin du café, un enfant de dix ans, le jeune Nuttier, qui gardait les vaches achetées ce jour-là par Deschamps; n'avez-vous pas donné deux sous à cet enfant pour s'éloigner? — R. Il mourait de faim, cet enfant, il m'a dit qu'il n'avait pas mangé depuis le matin; je lui ai donné deux sous pour avoir du pain.

D. A peine dix minutes après que l'enfant a été éloigné, Deschamps est sorti. — R. J'en ignore; c'est qu'alors j'avais quitté la place.

D. Mais que faisiez-vous sur cette place? — R. J'attendais deux frères, Julien René et Pierre Emile, pour les prier de faire des compliments à M. Vincent, maire de leur commune, et au garde-champêtre.

D. Tout vient prouver que vous étiez là au moment où Lemaire a frappé Deschamps de deux coups de maillet sur la tête. — R. Non, monsieur, vous pouvez me croire; j'ai bien vu que Lemaire et Hugot avaient de mauvaises intentions, et je me suis en allé.

D. Ah! vous convenez que Lemaire et Hugot avaient de mauvaises intentions? — R. Je ne nie pas ça, puisque c'est ça qui a fait que je les ai quittés.

D. L'accusation dit que Deschamps, après avoir reçu les deux coups de maillet assés par Lemaire, n'était pas mort, et qu'à vous trois vous l'avez porté près le parc aux vaches, dans la crainte d'être surpris. Chemin faisant, vous vous seriez aperçu que Deschamps n'était pas encore mort, et, après l'avoir déposé par terre, Lemaire lui aurait brisé la tête à coups de talon de bottes, et vous, vous lui auriez tordu le cou dans sa blouse. — R. Je n'ai jamais tordu le cou à personne; je ne sais même pas comment ça se fait.

D. Après ce crime accompli, vous vous êtes rendu au café Langlet, vers les huit heures du soir? — R. Oh! il était bien plus bonne heure.

D. Oui, nous savons; c'est votre système d'alibi. Ce même jour et les jours suivants, dans toutes les maisons où vous vous êtes présenté, on vous a vu inquiet, égaré. L'un de ceux qui vous ont vu disait à son voisin : « Voilà une figure qui a fait au moins dix ans de prison. »

D. Comment expliqueriez-vous que Hugot et Lemaire vous auraient proposé, chez les Villet, en leur présence, une somme de 100 fr. en 5 pièces d'or, pour votre part dans le crime de Blérancourt, si vous n'y aviez pas participé? — R. J'étais effectivement chez les Villet quand Lemaire et Hugot ont partagé l'argent. Ils avaient trouvé 4,000 fr. sur le marchand de vaches, comme vous savez; mais, ce soir-là, il n'était question que de 300 fr. Alors, comme je me trouvais là, et qu'ils étaient tous en bonne humeur de boire, Lemaire a dit : « Tiens, Bourse, bonique tu sois un feignant, que tu t'es sauvé au moment de travailler, tu aurais tout de même ta part; prends ces 5 pièces de 20 fr. » Mais j'ai pas voulu salir mes mains avec le prix du sang; j'ai refusé de prendre les 5 pièces d'or, et j'ai dit à Lemaire : « Tiens, tu vois bien, tu n'es qu'un coquin, tu aurais 100,000 fr. de rente que je ne voudrais pas me déshonorer à te donner ma fille en mariage. » (Cette susceptibilité de Bourse, l'homme qui a passé trente ans de sa vie en prison, provoque dans l'auditoire une longue hilarité.)

M. le président : Asseyez-vous. Accusé Hugot, levez-vous. Le 2 décembre, Bourse est venu chez Villet vous proposer d'aller voler à Carlepont, dans une maison où il y avait, disait-il, une grosse somme d'argent?

Hugot : Oui, monsieur, c'est bien Bourse qui nous a parlé de Carlepont.

D. Bourse n'a-t-il pas dit qu'il fallait assommer les gens de Carlepont? — R. Je ne me rappelle pas.

D. Vous dites cela, parce que vous lui auriez répondu qu'on les assommerait s'ils résistaient?

D. Vous avez manqué le vol de Carlepont? — R. Malheureusement, monsieur, parce qu'un chien a aboyé, qu'il a même couru sur Bourse et qu'il lui a déchiré son pantalon; même qu'il nous a fait rire en nous disant qu'il l'avait déchiré avec un échalo.

D. Vous êtes arrivés le matin, Lemaire, Bourse et vous, à Blérancourt, puis vous vous êtes séparés pour vous retrouver à cinq heures du soir. Est-ce vous qui avez épilé le marchand de vaches Deschamps? — R. Non, c'est Bourse; comme c'est Bourse aussi qui a vu la ceinture, disant qu'il y avait plus de

10,000 fr. dedans, et qui est entré dans le café pour bien dévisager Deschamps; comme c'est lui aussi qui nous a dit de l'assommer.

Bourse : C'est bien faux, monsieur le président; c'est bien comme je vous ai dit que la chose a eu lieu; moi, je n'ai rien vu, ni rien fait, m'étant en allé. Quand Deschamps est sorti du café, c'est Bourse qui a donné le maillet à Lemaire, qui lui en a donné deux coups sur la tête; il est tombé comme une masse; Lemaire m'a remis un portefeuille et je me suis sauvé en leur disant : « Malheureux! qu'est-ce que vous avez fait! sauvez-vous, on va vous prendre! »

D. N'avez-vous pas frappé Deschamps à la tête à coups de talon de botte et n'avez-vous pas aidé Bourse à lui tordre le cou? — R. Il n'y a pas de danger pour ça; je ne suis pas dans le cas de donner une toque à une mouche.

D. Quand avez-vous vu Deschamps fils qui cherchait son père? — R. Un moment après, Lemaire a dit : « Donnez-moi le maillet, que je le mette à côté de son père. — Malheureux, je lui ai dit, c'est donc que tu n'y penses pas de faire des affaires pareilles? » Il m'a répondu : « Bah! j'en tuerais un mille comme ça sans y penser. »

D. Le même soir, vous êtes retournés à Vrely; racontez ce qui s'est passé? — R. Les Villet nous ont demandé ce que nous avions fait; Lemaire a raconté l'affaire de Blérancourt, mais il a dit que Deschamps n'avait fourni que 300 fr. au lieu du billet de 1,000 fr. que j'avais moi-même trouvé dans le portefeuille; c'était une rime pour ne donner que 100 fr. à Bourse et 60 fr. à Villet. Bourse n'en a pas voulu; c'est là qu'il a dit à Lemaire qu'il était un coquin, et qu'il aurait 100,000 fr. qu'il ne lui donnerait pas sa fille en mariage. Après qu'il a eu changé le billet, Lemaire m'a donné 400 fr.; moi, je ne voulais pas les prendre, mais j'ai eu peur qu'il se vengerait de moi, en disant que c'était moi qui aurais assommé Deschamps.

Lemaire, à son tour, est interpellé sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi le meurtre de Deschamps. Il confirme en grande partie les déclarations de Hugot à l'égard de Bourse. C'est Bourse qui leur a indiqué le vol de Carlepont, manqué, comme on sait, par les aboiements d'un chien.

M. le président : Donnez des détails sur le meurtre.

Lemaire : C'est dans un café autre que celui Lirét qu'étaient en train de jouer au billard, Hugot et moi, Hugot m'a poussé le coude en me montrant le marchand de vaches, et disant : « Regarde un peu, il doit en avoir celui-là, des billets de banque; on pourrait le suivre, le soir, et on les aurait. Je veux le suivre pour le voler. » Je lui dis de rester tranquille, que Deschamps ne quitterait pas ses marchands.

Après avoir confirmé les détails donnés par Hugot sur ce qui s'est passé dans le café et aux abords du café Lirét, Lemaire continue en ces termes, toujours calme et de la voix la plus tranquille :

Quand nous avons vu le marchand de vaches qui allait sortir du café, Bourse m'a donné le maillet. Moi, je n'avais jamais assommé personne, je ne voulais pas. Bourse me dit : « Marche toujours, assomme-le, il faut que nous payions le temps de prison que nous avons fait. » Sur ce coup de temps, Deschamps est sorti, et Bourse m'a donné le maillet; je l'ai pris tout de même. Quand Deschamps a été à sept ou huit marches du café, je lui ai donné le premier coup de maillet; il a tombé comme une masse, et Bourse et Hugot se sont jetés sur lui. Bourse voulait le fouiller, mais Hugot a dit de le porter plus loin, dans le parc; alors ils l'ont traîné à eux deux, moi sans y toucher, parce que j'avais toujours le maillet à la main. Je le croyais mort, mais en le posant à terre, il a remué; Bourse lui a donné des coups de bottes sur la tête. Deschamps avait un chien noir qui est venu voir son maître; quand il l'a vu sur l'herbe, il a fait des hurlements et pleurait comme un enfant. L'homme était mort, mais Hugot lui serrait encore la main à la gorge. (Le sang-froid, l'impossibilité de Lemaire, la fermeté de sa voix, pendant cet horrible récit, glaçait l'auditoire de stupeur.)

La suite des déclarations de Lemaire, en ce qui concerne les faits qui ont suivi le meurtre, la réunion chez Villet et le partage des dépouilles de la victime, est conforme à celles de Hugot.

Comme toujours, Villet père, accusé de complicité pour avoir reçu sa part du crime, à savoir 60 francs et une cravate de soie noire à lui donnée par Lemaire, se récrie contre une telle accusation. Je n'ai jamais tenu de clubs de voleurs dans ma maison, dit-il; si ils sont sortis de ma maison pour voler et tuer, ça ne me regarde pas; ils auraient pu aussi bien sortir de chez M. le curé, qui demeure à côté de chez moi, preuve qu'il n'a pas peur de moi, qu'il sait bien que ma maison n'est pas une caverne de brigands. Je n'ai rien reçu de Lemaire, ni argent, ni cravate; quand je veux de l'argent, je travaille; quand je veux une cravate, je l'achète.

La femme Villet ne également.

On appelle un témoin, le sieur Louis-Emmanuel Guipont, sabotier à Blérancourt :

D. Dites ce que vous savez. — R. Messieurs, le 6 décembre, le lendemain de l'affaire de M. Deschamps, j'ai trouvé son sabot de gauche, un peu plus loin son sabot de droite, un peu plus loin encore son chapeau. Un moment après j'ai vu un chien qui était tout effaré, je l'ai suivi, et j'ai trouvé M. Deschamps raide mort; il avait le cou tordu dans sa blouse.

D. A quelle heure? — R. A 8 heures du matin; j'allais pour démonter les claies des porcs; en cherchant le maillet, je l'ai trouvé à trois ou quatre mètres du cadavre.

M. le président, faisant montrer le maillet à Lemaire (le manche en est cassé près de la bielle) : Est-ce bien la l'instrument dont vous vous êtes servi?

Lemaire, fort tranquillement : C'est quelque chose comme ça; je ne peux pas bien voir (il est six heures, et la salle est mal éclairée; un peu plus gros, un peu plus petit, c'est toujours approchant comme ça).

M. Huerteau, maire de Blérancourt : Le jeudi 6 décembre 1855, l'agent de police vint me prévenir qu'on venait de trouver le corps d'un homme assassiné près de la place du marché aux montons. Je m'y transportai aussitôt, accompagné d'un médecin. Nous trouvâmes, en effet, à 43 pas du café Lirét, à 15 pas de la chaussée, le corps reconnu pour être celui d'un sieur Deschamps, marchand de vaches. A l'inspection de ce corps, il était facile de voir que la mort était déjà de plusieurs heures, et qu'il avait eu le vol pour objet, car les plis de ses vêtements étaient retournés et foulés, et aucun objet de valeur ne s'y trouvait plus.

M. Edouard Fontaine, juge de paix à Coucy. Le témoin a été appelé le 6 décembre par le maire de Blérancourt; il y est venu, a constaté qu'un crime avait été commis et en a informé aussitôt M. le procureur impérial. Il confirme tous les détails sur l'état du corps donnés par le maire de Blérancourt.

L'audience est levée et renvoyée à demain dix heures.

Audience du 12 novembre.

A l'ouverture de la séance, les débats sont repris sur l'assassinat de Blérancourt.

M. le président : Accusé Lemaire, vous avez promis de dire désormais toute la vérité. En 1855, à Ivry, canton de Ham, a été commis un assassinat sur la personne de la veuve Josse; en connaissez-vous les auteurs?

Lemaire : J'ai entendu parler de ça, mais je ne sais pas qui a fait le coup.

M. le président : Et vous, accusé Bourse?

Bourse hésite à répondre.

M. le président : Pourquoi vous troublez-vous ainsi?

Bourse : Je ne me trouble pas, monsieur.

D. Est-ce vous qui êtes l'auteur de ce crime? — R. Non, monsieur.

Lemaire : Ah! je me rappelle à présent, c'est Bourse qui m'a parlé de la veuve Josse.

Bourse : C'est bien un mensonge, je n'en ai jamais seulement entendu parler. Monsieur le président, vous dites que je me trouble; vous pouvez demander à tous mes camarades et à toutes les personnes de la prison et à mes supérieurs, aussitôt qu'on me parle je deviens rouge comme une cerise.

Hugot, interpellé, nie également avoir eu connaissance de cet assassinat.

M. le président : Nous revenons à l'assassinat de Blérancourt. Accusé Villet père, il paraît que vous n'avez pas été satisfait des 80 fr. que vous avez reçus pour votre part dans le crime de Blérancourt, et qu'en témoignage votre mécontentement vous avez dit : « Ce n'est pas le père Deschamps qu'il fallait tuer, c'est le fils, puisqu'il avait la ceinture. »

Villet père : Je ne me suis jamais occupé de ceintures; est-ce que je savais si c'était le père ou le fils qui la portait?

M. le président : Je dois prévenir messieurs les jurés que la Cour a l'intention, dans les questions qui concernent les Villet, de poser celle de savoir si, en recevant une part de l'argent volé à Deschamps, les Villet savaient que ce vol avait été précédé d'un homicide volontaire, sachant qu'il devait être commis.

On reprend l'audition des témoins.

M. Tostain, médecin à Blérancourt, donne des détails sur l'état du cadavre de Deschamps, énumère ses blessures, et il conclut que, de son examen, la mort a été instantanée, qu'elle a été produite par un instrument contondant; que la mort a dû être le résultat d'un seul coup, qu'il n'y a pas eu lutte entre les assassins, et que la cessation de la vie devait remonter à plusieurs heures. A 12 mètres du lieu où reposait le cadavre, on avait remarqué une mare de sang, ce qui a fait supposer que c'est là où Deschamps était tombé, et que de là on l'avait transporté dans le parc aux bestiaux.

M. L'Homme, médecin à Roye : J'ai été chargé de faire l'autopsie du cadavre de Deschamps, le 10 décembre 1855. A sa sortie de la bière, le cadavre était méconnaissable. Nous avons ouvert le crâne; il avait une lésion qui devait avoir été faite par un instrument de petite dimension, qui n'aurait pas occasionné la mort, mais devait avoir entraîné la perte de la connaissance. Mais nous avons reconnu en même temps une torsion du cou qui a dû amener la mort. Une chose extraordinaire, c'est que les viscères ne contenaient rien, absolument rien, pas de traces d'aliment, de même que la vessie contenait peu d'urine. Nous en avons conclu que Deschamps, au moment de sa mort, n'avait pas mangé depuis dix ou douze heures. La luxation de la vertèbre cervicale me fait supposer qu'elle n'a pu être produite par un seul homme; il a fallu les efforts de deux hommes au moins pour produire cette luxation.

Un juré : Est-ce que le témoin ne pense pas que la luxation a pu être produite par le coup de maillet?

Le témoin : Oh! impossible; la luxation n'a pu être produite que par la torsion du cou. Je crois être certain que plusieurs mains ont saisi la tête, l'ont serrée violemment et l'ont fait tourner sur le cou.

M. le président : Cela explique l'intervention des trois accusés dans ce meurtre; Lemaire a donné le coup de maillet, puis Bourse et Hugot ont opéré la torsion du cou.

M. Caraby, défenseur de Bourse : M. le président, vous avez dit que vous avez vu quatre mains sur la tête, il devait y avoir trace de cette pression. M. le docteur, en examinant la tête, a-t-il remarqué de ces traces?

Le témoin : Je ne me rappelle pas avoir rien remarqué de semblable.

Des questions sont adressées au docteur Tostain sur la nature de l'instrument qui aurait servi à Lemaire pour frapper. Le docteur hésite à se prononcer entre une crosse (morceau de bois qui sert d'arc-boutant pour dresser les claies des parcs aux bestiaux) et un maillet.

Lemaire tranche la question en ces mots : C'était un maillet; mais M. Deschamps a fait un pas de plus que je ne croyais, le manche du maillet a glissé dans ma main, j'ai tapé tout de même, mais le coup n'a pas été comme je voulais, il a été un peu de biais.

L'accusation constate, d'une part, qu'une pomme de reinette à moitié mangée a été trouvée près du cadavre de Deschamps, et que, de l'autre, dans la matinée du 5 décembre, Hugot avait acheté d'un marchand de Blérancourt pour un sou de pommes.

Le marchand de pommes est entendu, et déclare en effet que le 5 décembre il a vendu à Hugot des pommes pour un sou.

Hugot : C'était pas des pommes de reinette, demandez M. le marchand.

M. le marchand répond qu'il vend des pommes, mais qu'il ne sait si elles sont de reinette ou pas de reinette.

Plusieurs témoins qui se trouvaient dans le café de Lirét au moment où Deschamps père et fils s'y trouvaient, déclarent que le fils, pour payer leur consommation, a défilé sa ceinture, l'a ouverte, et a étalé aux yeux de tout le monde de l'or et de l'argent pour une somme de 4 à 5,000 fr.

On appelle Jean-Baptiste Deschamps, le fils de la malheureuse victime de Blérancourt.

A peine arrivé à la barre, ce jeune homme se trouble, s s jambes se débloquent sous lui; on se hâte de lui apporter un siège sur lequel il tombe en fondant en larmes. Au milieu de sanglots étouffés, on l'entend dire : « Mon père, mon pauvre père! » Cette scène déchirante jette dans une vive émotion l'auditoire. Tout à coup les yeux de Deschamps se fixent sur les sabots de son père déposés devant lui parmi les pièces à conviction; il se rejette vivement en arrière en étendant le bras vers ces chaussures et se renverse sur sa chaise avec des mouvements nerveux; les gendarmes qui ont saisi ce geste déchirant s'empressent de faire disparaître les objets ayant appartenu à Deschamps père. Les accusés seuls restent impassibles; Lemaire baisse la tête, mais c'est son habitude tant qu'il n'est pas interrogé; Hugot et Bourse fixent Des

grandement pour de petites causes, et à se faire martyriser pour des formules sous le regard irrité du grand roi.

En quittant le dix-septième siècle et Port-Royal, M. de Vallée s'est mis à regarder ses contemporains : c'était pour lui et pour nous une dure épreuve.

« J'ai trouvé, dit-il, dans les traditions de la magistrature, des enseignements et des exemples. » C'est vrai.

De quelle façon qu'on le juge, Law a eu le malheur de nous faire courir une des aventures les plus absurdes de notre histoire.

C'est ce « Mémoire sur le commerce des actions », ce grand réquisitoire contre l'agiotage, dont M. de Vallée a fait le fond et le texte de son livre.

La compagnie des Indes se serait bien passée de cette tentative de d'Aguesseau ; car il n'y a rien de terrible pour les causes douanes comme ces grands esprits tranquilles et justes, quand, ayant bien assuré leur point de départ et leur but, ils se mettent à raisonner.

entre ce qui est honnête et ce qui ne l'est pas, ce n'est ni une formule ni un chiffre qui marquent la limite : la mesure inflexible est dans la conscience.

Un financier habile écrivait dernièrement que jamais personne n'avait pu lui donner une définition raisonnable de l'agiotage.

« L'agiotage signifie cette espèce de commerce de papier qui ne consiste que dans l'industrie et dans le savoir-faire de celui qui l'exerce, par le moyen duquel il trouve le secret de faire tellement baisser ou hausser le prix du papier, soit en vendant ou en achetant lui-même, qu'il puisse acheter à bon marché et revendre cher... »

Et d'Aguesseau ne veut pas croire que cet art de tendre des pièges soit un art permis, ni surtout qu'on doive honorer dans une société bien réglée, et il invoque, sans fausse honte, les égards, la tolérance, la charité, qui, même dans les affaires d'argent, doivent tendre et assouplir les rapports des hommes entre eux.

Après avoir proscripit l'agiotage dans son principe, d'Aguesseau le poursuit dans ses conséquences sociales. Il montre le scandale des fortunes faites en un jour par un coup d'adresse ou de hasard, le luxe bêtard qui les dévore, le dégoût du travail qui fait naître l'exemple de l'oisiveté enrichie, les désertions qui déjà commencent à faire le vide dans les professions laborieuses, l'absence chronique des caractères et de la pensée ; puis, résumant d'un mot son écrit, il finit par cette boutade contre les richesses insolentes qui n'avaient pu tenter sa grande âme : « C'est un bien qui n'appartient à personne, et qui par conséquent doit être rendu au public dans la personne des pauvres. »

Je laisse à penser la stupefaction profonde que cette morale d'il y a cent ans doit jeter aujourd'hui dans bien des esprits. Je parlais tout-à-l'heure de curiosité historique : à coup sûr, le chariot d'un roi chevelu s'arrêterait avec ses bœufs devant les tourniquets de la Bourse ne semblerait pas plus comique à bien des gens que ce bon chancelier venant réclamer pour le commerce des primes une juste cause, et conseillant d'avance la modération dans les reports, au nom de la charité universelle.

Tout en donnant l'analyse excellente et complète du mémoire de d'Aguesseau, M. de Vallée ne l'accepte pas sans réserves. Cette grande morale si saine, si chrétienne et si humaine lui semble par instants un peu farouche : c'est comme le jansénisme de la raison. Mais il ne faut pas oublier que l'écrit de d'Aguesseau était un écrit de circonstance, et comme la gageure du bon sens d'un seul contre la folie publique ; aussi le chancelier avait-il mis sa raison sur le pied de guerre.

En accablant, à la première page de son livre, ces deux dates 1720 1857, M. de Vallée a-t-il cherché, de parti pris, dans les folies de nos pères, des allusions aux mœurs de notre temps ? Je l'ignore ; mais en lisant cette histoire, qu'il a si bien et si vivement retracée, les rapprochements sautent si vite aux yeux, les leçons se présentent avec un si cruel à-propos, qu'il aurait fallu trop de distraction pour les méconnaître et trop de discrétion pour les taire.

Le livre de M. de Vallée a ou le plus désirable de tous les succès : il a été connu par des attaques avant d'être par des éloges. Notre société est comme les malades qui n'aiment pas qu'on les dérange pour les guérir ; elle s'en va tout doucement au jour le jour, avec ses petites habitudes malsaines, ses petites infirmités et ses petites iniquités, vers un lendemain qu'elle ignore et qu'elle serait bien fâchée de connaître.

On lui a fait un bien autre querelle. Depuis d'Aguesseau et son mémoire, le monde a marché : l'homme a engagé avec la nature des luttes dont la seule pensée aurait épouvanté nos pères ; il souffre la matière, il la fait tout ; le bonheur n'est pas dans l'argent, tout le mérite dans la richesse, toute la morale dans le bien-être, toute la littérature dans la cote des cours ; que la vie des horizons plus larges, l'âme des passions plus relevées, la société d'autres buts à poursuivre, et que, s'il y a une hiérarchie dans les vices, l'amour de l'argent est le dernier et le plus insensé de tous ; on écoute avec étonnement, puis on sourit avec dédain, et l'on passe en disant : « Que voulez-vous ? c'est un Spartiate !... »

On lui a fait un bien autre querelle. Depuis d'Aguesseau et son mémoire, le monde a marché : l'homme a engagé avec la nature des luttes dont la seule pensée aurait épouvanté nos pères ; il souffre la matière, il la fait tout ; le bonheur n'est pas dans l'argent, tout le mérite dans la richesse, toute la morale dans le bien-être, toute la littérature dans la cote des cours ; que la vie des horizons plus larges, l'âme des passions plus relevées, la société d'autres buts à poursuivre, et que, s'il y a une hiérarchie dans les vices, l'amour de l'argent est le dernier et le plus insensé de tous ; on écoute avec étonnement, puis on sourit avec dédain, et l'on passe en disant : « Que voulez-vous ? c'est un Spartiate !... »

pourquoi donc les arrêter en intimidant les capitaux qui doivent leur donner la vie ? Pourquoi, à décréder, par des attaques imprudentes ou par des allusions téméraires, les financiers qui se devouent à ces grands efforts de la civilisation ? — Je ne veux pas ôter à M. de Vallée le plaisir de répondre lui-même à ces critiques peu réfléchies ou peu sincères ; il le fait en des termes excellents dans leur modération.

« Sans doute, il s'est fait de grandes choses dans ce siècle et dans ces de niers temps ; sans doute nous avons nos succès comme les autres âges. A côté des merveilles intellectuelles dont se forme en partie la gloire de Louis XIV, nous pouvons placer les merveilles de notre industrie et les transformations nouvelles que nous avons fait subir à la matière. J'en suis tout aussi fier qu'un autre et tout aussi heureux. Mais quand on dit que tout cela ne se serait pas fait sans l'agiotage et sans l'usure ? J'ai vu cru jusqu'ici que ces grands travaux, et pour ainsi dire ces grands exploits matériels de notre temps, pouvaient s'accomplir sans cette vile escorte. Etait-ce une illusion ? Je connais cependant des entreprises considérables où l'argent a couru avec cet empressement qu'excite toujours l'espoir des bénéfices. La valeur de l'entrepreneur, la probité de sa direction, les succès bien amenés, ont créé de rapides fortunes et singulièrement accru le capital engagé. Celles-là, je pourrais les nommer, et je les nommerais, si par cette élection je n'en signalais pas d'autres au jugement contraire. »

Tout ce que veut donc M. de Vallée, c'est que la loyauté dans la spéculation remplace le mensonge dans l'agiotage ; qu'une entreprise qui s'annonce sous le masque de l'utilité publique ne s'il pas seulement le prétexte d'un coup de fortune pour quelques-uns ; qu'une affaire lancée à grand bruit, partout prônée, vendue au poids de l'or par les habiles qui l'ont montée, ne s'affaisse pas tout à coup sous leur propre main, comme un piège dont ils tiennent la corde et qui s'abat, quand il en est temps, sur la cupidité du public. Il veut que cette foule crédule et avide d'espérances sache bien où il y a ses pauvres épargnes ; que des entreprises où elle s'embourbe, elle connaisse autre chose que le nom, estropié par des courtiers faméliques ; qu'elle soit enfin l'armée de l'industrie, si tel est son plaisir, mais qu'elle ne soit pas la chair à canon des recruteurs de commandites.

Quant aux immunités que réclameraient les manières d'argent au nom de leur dévouement à la civilisation, M. de Vallée a bien fait de n'en tenir aucun compte. Si la chance ou l'habileté millionnaire d'un joueur prend dans nos Dictionnaires le nom de dévouement, comment nommera-t-on la probité du pauvre, l'honneur du soldat, la foi qui meurt pour une idée, le talent qui reste obscur pour rester honnête, l'amitié qui se sacrifie, l'amour sans espoir qui ne veut pas oublier, — toutes ces chimères immortelles qui sont l'héroïsme coûteux et le capital sans dividendes des âmes généreuses ? Que restera-t-il aux Spartiates ?...

On a dit publiquement, dans un langage superbe qui monterait au besoin tout l'a-propos du livre dont je parle, que la raison d'Etat elle-même commandait de respecter les financiers, et que « Louis XIV avait défendu à Molière de les mettre en scène pour ne pas ébranler le crédit public... » Quelle étonnante histoire ! Si Molière n'a pas joué les traitants, c'est qu'il est mort à temps pour leur repos, et que leur tour, sans doute, n'était pas encore venu dans l'ordre de ses justices ; mais on aurait pu se souvenir que Labruyère était sous-précepteur de Mgr le duc de Bourgogne quand il écrivait le chapitre des Biens de fortune, et que Louis XIV n'était pas mort quand Lesage a fait jouer Turcaret.

On a pu voir, au langage de ceux qui l'ont attaqué, — et plus encore au silence qui l'a pendant un temps accueilli, — que l'ouvrage de M. de Vallée n'est pas seulement un ouvrage ingénieux et plein d'un rare talent, mais un acte de vrai courage. C'est une rébellion contre une royauté jalouse, contre une religion qui a d'innombrables fidèles, quelques fanatiques, et qui, pour sa propre gloire, devait avoir à la fin ses hérésies : *Oportet hereses esse...* Il était difficile, avec plus de conviction et de modération, dans un cadre mieux trouvé, de donner à notre époque une plus sage leçon ; — Je ne sais si je dois dire une plus utile leçon ; car je ne crois pas qu'aucun écrit puisse, en cette matière, amener de bien sérieux repentirs. La crainte de perdre peut seule guérir de la passion de gagner, et il est triste de penser qu'un mois de baisse à la Bourse, avec le contre-coup de quelque grande exécution, fera plus de conversions que les plus éloquentes discours.

Le livre de M. de Vallée n'en est pas moins une protestation courageuse et qui honore notre époque. Son succès permet aux caractères de se compter et de se reconnaître. Personne ne dit que l'argent n'a pas de place dans le monde ; on dit que l'argent n'est pas à sa place ; que la richesse gagnée par l'agiotage n'a droit qu'aux respects qui se peuvent acheter ; qu'un peuple qui a toujours un pied sur la roue de la fortune devient bientôt vénal et banal comme elle, et qu'une société qui, ne laissant pas une large part aux émotions du cœur, aux mouvements libres de l'esprit, aux plaisirs purs de l'art, se laisse envahir tout entière par l'amour inconsideré de la richesse, est une société toute prête à étouffer d'imprévoyance et d'ignorance. Le roi Midas, d'aventureuse mémoire, avait obtenu des dieux que tout ce qu'il toucherait se changeât en or. Il faillit mourir de faim. Qui sait si l'ingénuité et l'ailance antique n'a pas caché sous cette fable une sage leçon d'économie politique ?

La lecture d'un beau livre serait trop humiliante, si l'orgueil et l'esprit de contradiction propre au lecteur n'y trouvait pas toujours quelque chose à reprendre. Je fais donc mes réserves, vis-à-vis M. de Vallée : il a bien fait les siennes vis-à-vis de d'Aguesseau ! — Les *Manieurs d'argent*, c'est un titre piquant qui a fait fortune. A mon sens, il est plus spirituel qu'il n'est juste. Le mot est de Labruyère, dit M. de Vallée, qui tient à sa trouvaille. C'est vrai, et le mot est même charmant ; mais voilà justement le danger de désigner des choses d'aujourd'hui avec des noms d'autrefois : il est rare que l'application n'en soit pas plus ou moins faussée par la différence des temps et des mœurs. Que M. de Vallée y regarde de plus près : il verra que dans la langue saisissante de Labruyère « le manieur d'argent, cet ours qu'on ne saurait apprivoiser, » ne ressemble en rien aux banquiers hardauds et bien disants de nos commandites éphémères. C'était le type pris sur le vif de ces fermiers, sous-fermiers, commis de gabelles, collecteurs, garde-portes et rats de cave qui pillulaient dans le fouillis d'une comptabilité obérée, qui traitaient et trafiquaient de l'impôt à tous les degrés, usuraient l'Etat et pressuraient le peuple de toutes mains pour bénéficier sur le marché, et allaient s'asseoir, engraisés de la main publique, dans ces bureaux d'anthropophages dont parle Saint-Simon. C'est une race qui a disparu dans la régularité des budgets modernes ; nous payons beaucoup, mais nous payons avec symétrie.

Voilà une autre querelle qui mériterait plus loin et que j'aimerais à soutenir : « Je ne crois pas chercher un rapprochement arbitraire, dit M. de Vallée, en rattachant à la matière corrompue que je viens de remuer la philosophie sensualiste du dix-huitième siècle... Elle est venue et elle a grandi dans des désordres assez généraux et assez puissants pour vouloir et pour obtenir des encouragements et une doctrine. C'est bien là son berceau. » Je n'en crois rien. De tous les luxes, le luxe d'une doc-

trine est à peu près le seul que l'agiotage enrichi ne puisse pas se permettre. On commande un pamphlet ou un mémoire ; on ne commande pas un système, une théorie morale assez sérieuse pour durer et pour faire école. En y regardant bien, on trouverait, je crois, à l'honneur de l'esprit humain, que les philosophes remontent plus souvent qu'elles ne les descendent les courants des passions contemporaines. Non, la philosophie sensualiste n'est pas née dans la domesticité d'un financier ; elle a été la réaction naturelle de notre génie mobile et prompt aux extrêmes, contre la discipline universelle du grand règne de Louis XIV ; c'était une des formes de l'émancipation, une des crevasse sociales par où l'esprit de nouveauté se faisait jour de toutes parts.

Quant aux remèdes et aux moyens de défense que propose M. de Vallée, peut-être ne sont-ils pas assez nettement indiqués. On sent un peu, là, l'embarras du médecin habile devant un mal incurable : il fait des prescriptions pour l'honneur de la science et pour rassurer la famille. Il faut, dit l'honnête et spirituel écrivain, isoler les manières d'argent, former une « aristocratie des honnêtes gens et une noblesse » inaccessible aux mauvais riches. Soit ; mais si M. de Vallée veut parler de cette association naturelle et spontanée qui unit entre eux les gens bien nés par la conformité des goûts et des mœurs et par un commun respect de soi-même, cette aristocratie existe depuis longtemps sans règlement, sans chartes et sans blason : c'est la bonne société, qui ferme ses portes à la mauvaiss.

Encore un mot et une chicane de pure forme : Le livre de M. de Vallée en est à la troisième édition. Quand va venir la quatrième, il y a une chose qu'à sa place je supprimerais sans pitié : ce sont les sommaires qu'il a mis en tête des chapitres. Je n'aime pas, dans un ouvrage aussi sérieux, ces programmes, ces *menus* trop bien rédigés, dont le moindre tort est d'ôter au lecteur le plaisir des surprises, quand ils ne lui préparent pas quelque mécompte.

Enfin, j'aurais bien à noter, au milieu de pages éloquentes et d'un excellent mouvement, quelques traits d'une gravité un peu étudiée, quelques périodes trop tendues dont il faudrait rompre et assouplir la mesure, quelques souvenirs cadencés de la phrase oratoire, la pire des phrases quand on écrit, — à laquelle ces pauvres avocats n'échappent jamais, et les magistrats rarement. — Mais il y a des livres qui naissent heureux ; ils font réfléchir, ils font douter, ils vous mènent, par le charme sérieux qu'on y trouve, bien plus loin qu'on ne voulait aller ; et quand on en a dit tout le bien qu'il en faut dire, on s'aperçoit que le temps et l'espace vous manquent pour les critiquer.

Edmond Roussr.

M^e Callou, avoué de première instance, chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé hier, après une longue et douloureuse maladie.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 13 novembre, à onze heures, en l'église Saint-Laurent.

On se réunira au domicile mortuaire, boulevard Saint-Denis, 22 bis.

Bourse de Paris du 12 Novembre 1857.

Table with 2 columns: Instrument and Price/Change. Includes Au comptant, Fin courant, etc.

AU COMPTANT.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Plus haut, Plus bas, Cours. Includes Fonds de la Ville, Oblig. de la Ville, etc.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Station/Line and Price. Includes Paris à Orléans, Nord, Chemin de l'Est, etc.

Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, la 214^e représentation de l'Etoile du Nord, opéra-comique en trois actes, de MM. Scribe et Meyerbeer.

— VAUDEVILLE. — Dixième représentation de Clairette et Clairon, de MM. J. Gabriel et Didier, musique de M. Montabry.

— THEATRE-LYRIQUE. — Aujourd'hui Oberon, opéra fantastique en trois actes et sept tableaux, précédé de M. Grifflard.

— CONCERTS DE PARIS. Aujourd'hui vendredi concert vocal et instrumental dans lequel on entendra M^{lle} Chabert, 1^{er} prix du Conservatoire, M^{lle} Cellini, M^{lle} Darcier, Lincelle et Guyon.

SPECTACLES DU 13 NOVEMBRE.

- OPERA. — Robert-le-Diable.
FRANÇAIS. — M^{lle} de Belle-Isle.
OPERA-COMIQUE. — L'Etoile du Nord.
ODÉON. — Tartuffe.
THEATRE-ITALIEN. — Oberon.
THEATRE-LYRIQUE. — Clairette et Clairon, le Panier.
GYMNASSE. — Les Petites Lâchetés, l'Invitation à la valse.
VARIÉTÉS. — Les Chants de Bréauger.
PALAIS-ROYAL. — Amour et Prunelle, la Veuve.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chevaliers du Brouillard.
AMBIGU. — L'Homme en masque de fer.
GAITÉ. — Le Fou par amour.

